

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1259

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

NASR SALAH

Date de naissance :

01.01.1952

Adresse :

RUE 33 N° 36 ALIAI - OULFA CASA

Tél. : 06 62 80 73 55

Total des frais engagés # 963,20

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 09/06/2023

Nom et prénom du malade : NASR SALAH

Age : 23

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements notés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) :



M 09 JUN 2023 06 / 06 / 2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01.06.2023	CS		250,00	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	08/06/23	100,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	08.06.23	3450	613,00 dh

AUXILIAIRES MEDICAUX

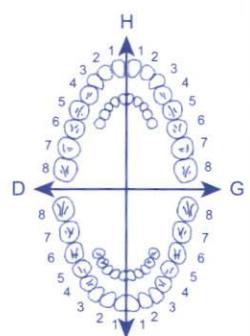
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

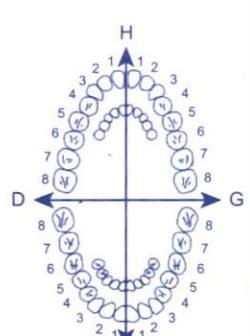
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		
G		

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



د. البغدادي الطيب
Dr. BAGHDADI Tayeb

ORDONNANCE

Casablanca, le ... 08/06/13 ...

M^{me} MASR - Jihane

24.40 x 3

Levothyrox 100 µg
N° 15

Levothyrox 50 µg
N° 15

6,80 x 2 on = 25x2/8

100,20

Levothyrox® 100 µg, omprimés sécables B/30 PPV: 24,40 DH
Levothyrox® 100 µg, omprimés sécables B/30 PPV: 24,40 DH
Levothyrox® 100 µg, omprimés sécables B/30 PPV: 24,40 DH
Levothyrox® 100 µg, omprimés sécables B/30 PPV: 24,40 DH
Oto-rhino-laryngologie

Spécialiste des maladies et chirurgie de :

Oreille et Audition, Nez et Sinus,
Gorge et Larynx, Cou et thyroïde

Lauréat de la faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca

Levothyrox® 50µg, Comprimés sécables B/30 PPV: 13,40 DH
Levothyrox® 25 µg, Comprimés sécables B/30 PPV: 6,80 DH

Levothyrox® 25 µg, Comprimés sécables B/30 PPV: 6,80 DH
Levothyrox® 25 µg, Comprimés sécables B/30 PPV: 6,80 DH

le matin
avant repas
à 30 min
dr 3 mois

Dr BAGHDADI Tayeb
Médecin Spécialiste
ORL Chirurgie Service: Facial
Tél : 06 68 52 19 17

Tél.: 05 22 89 93 93

Urgences: 06 68 52 19 17

drbaghdadi@hotmail.com

25, Bd HH24, (Rond-point George, Bd Oum Rabii) Oulfa - Casablanca

25، شارع HH24، تجزئة مولاي التهامي، (مدار جورج وشارع أم الريبي)

حي الالفة - الدار البيضاء



د. البغدادي الطيب
Dr. BAGHDADI Tayeb

طبيب أخصائي في أمراض و جراحة :
الأذن والسمع ، الأنف و جيوب الأنف ،
الحلق و الحنجرة، العنق و الغدة الدرقية
خريج كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

Oto-rhino-laryngologue
Spécialiste des maladies et chirurgie de :
Oreille et Audition, Nez et Sinus,
Gorge et Larynx, Cou et thyroïde

Lauréat de la faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca

ORDONNANCE

Casablanca, le 09/06/23

Mme MOSS R J'hane
- TSHs
✓

LABORATOIRE D'ANALYSES
Médicales TENSIFT
Dr. ALLABOUCH Hafsa
67, BD OULET TENSIFT 1er ETAGE
GROUPE "J" OULFA - CASABLANCA

Dr BAGHDADI Tayeb
Médecin Spécialiste
ORL Chirurgie Cervico-B. Cliale
Tél : 06 68 52 19 17

Tél.: 05 22 89 93 93

Urgences: 06 68 52 19 17

drbaghdadi@hotmail.com

25, Bd HH24, (Rond-point George, Bd Oum Rabii) Oulfa - Casablanca
25، شارع HH24، تجزئة مولاي التهامي ، (مدار جورج و شارع أم الريبيع)
حي الالفة - الدار البيضاء

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES TENSIFT

276, Boulevard Oued Tensift, 1er étage
OULFA
CASABLANCA

Tél. : 0522 90 90 20 - Fax : 0522 90 90 21

Dr Hafsa ALLABOUCH
Médecin Biologiste

Casablanca le jeudi 8 juin 2023

Mademoiselle NASR JIHANE

FACTURE N°	33973
------------	-------

Analyses :

TSH us (Thyreostimuline) -----	B	250	
T4 libre -----	B	200	Total : B 450
Prélèvements :			

Sang-----| K | 1 |

TOTAL DOSSIER	613,00 DH
----------------------	------------------

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Six Cent Treize Dirhams

*Laboratoire d'Analyses
 Médicales TENSIFT
 Dr. ALLABOUCH Hafsa
 276, BD OUED TENSIFT 1^{er} ETAGE
 GROUPE "J" OULFA - CASABLANCA*



مختبر التحاليلات الطبية تانسيفت

Laboratoire d'Analyses Médicales Tensift

Biochimie - Hématologie - Bactériologie - Virologie - Parasitologie - Mycologie - Immunologie

د. حفصة علابوش
Dr. Hafsa ALLABOUCH
Médecin Biologiste

Ancienne Interne des Hopitaux de Lille - France
DU Antibiothérapie et Chimiothérapie anti-infectieuse-Lille
DU Qualité et Accréditation en Biologie Médicale-Lille

Dossier ouvert le : 08/06/23

Prélèvement effectué à 10:41

Edition du : 08/06/23

Mademoiselle NASR JIHANE

Né (e) le : 18111999

TAYEB BAGHDADI

Réf. : 23F98



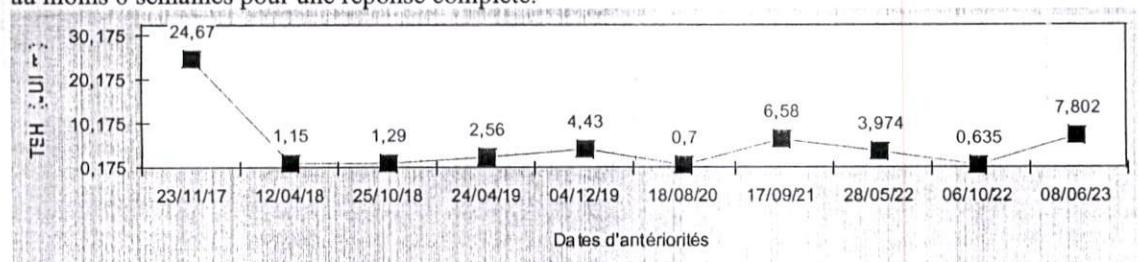
Page : 1/1

HORMONOLOGIE

06/10/2022

TSH (Thyréostimuline ultrasensible)----- : 7,802 * μ U/ml 0,25 - 5 0,635
(Technique Immunoenzymatique AIA 360 TOSOH)

La TSH est l'indicateur le plus sensible pour évaluer un dysfonctionnement thyroïdien..
Une variation minime de T4L provoque une réponse très amplifiée de la TSH.
Cependant, la TSH répond aux variations de la T4L avec un temps de latence important,
au moins 8 semaines pour une réponse complète.



Normales

Antériorités

T4L (Thyroxine libre)----- : 12,21 pmol/L 11 - 28
(Technique ELFA sur Minividaz)

Dr. HAFSA ALLABOUCH
TANSEIFT
OUFALA - CASABLANCA

Prélèvement à domicile sur rendez-vous

267, Boulevard Oued Tensift Groupe "J", 1er étage - Oulfa - 20220 Casablanca

Tél. : 05 22 90 90 20 - Fax : 05 22 90 90 21 - laboratoiretensift@gmail.com - www.laboratoiretensift.ma

CNSS : 9720732 Patente : 36017172 IF : 14474751 ICE : 001684731000025